

Le 17 octobre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 17 octobre 2011, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M. Steve Leclerc  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M. Claude Brochu  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est aussi présente M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**340-2011** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir remplacé le point 4 par le suivant : Divers travaux à l'hôtel de ville et au centre culturel – Directives de changement numéros A-01, A-02 et A-03.

### **Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 3 octobre 2011**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**341-2011** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011.

### **Divers travaux à l'hôtel de ville et au centre culturel – Directives de changement numéros A-01, A-02 et A-03**

CONSIDÉRANT la directive A-01 émise par l'architecte le 12 octobre 2011, concernant la peinture des fenêtres et la pose d'équerres métalliques dans le haut de la façade;

CONSIDÉRANT la directive A-02 émise par l'architecte le 12 octobre 2011, concernant la démolition d'un escalier existant et la construction d'un nouvel escalier;

CONSIDÉRANT la directive A-03 émise par l'architecte le 12 octobre 2011, concernant la réparation et la peinture de certaines portes du garage municipal;

**342-2011** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, dans le cadre des divers travaux à l'hôtel de ville et au centre culturel (projet numéro QC89-483), les modifications décrites aux directives de changement numéros A-01, A-02 et A-03, et de décréter, en regard de la directive A-02, une dépense

de 4 000 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2009;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2009.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Achat de refroidisseurs d'eau pour l'hôtel de ville**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat – Carburant en vrac et huile à chauffage**

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburant et de mazout identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

**343-2011** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux ans plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac, nécessaires aux activités de la Ville;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburant et mazout dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ, trimestriellement, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

**9226-8309 Québec inc. – Aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales – Modification de la résolution numéro 331-2011**

**344-2011** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 331-2011, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2011, en remplaçant le texte « le versement de ladite aide devant être fait le 15 octobre de chacune de ces années » par ce qui suit « le versement de ladite aide devant être fait le 15 octobre pour l'exercice 2011 et le 8 janvier pour les exercices 2012 et 2013. »

**Compte recevable - Radiation**

**345-2011** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER les Services administratifs de la Ville à procéder à la radiation du compte recevable DIV 227, s'élevant à 677,25 \$, et de tous les intérêts et frais accrus à l'égard de cette somme.

**Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Déclaration des élus**

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie*, la greffière fait rapport au conseil que tous les membres du conseil municipal de la Ville de La Pocatière ont signé, dans les délais, une déclaration à l'effet qu'ils ont, le 24 septembre dernier, participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**Demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec – L'Halloween à La Pocatière**

**346-2011** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Isabelle Taillefer, conseillère aux communications, à présenter une demande auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour obtenir un permis de réunion pour servir des boissons alcoolisées lors de l'événement L'Halloween à La Pocatière, le 29 octobre prochain;

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Taillefer à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

**L'Halloween à La Pocatière – Fermeture de la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud**

**347-2011** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER, à l'occasion de l'événement L'Halloween à La Pocatière, le 29 octobre prochain, la fermeture de la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud, entre la 2<sup>e</sup> rue Guimond et la 8<sup>e</sup> rue Maurais, de 13 h à minuit, et la fermeture de la 1<sup>e</sup> rue Poiré, entre la 4<sup>e</sup> avenue Painchaud et la 5<sup>e</sup> avenue Mailloux, de 16 h à minuit, sujet au respect des conditions exigées par le ministère des Transports pour la partie du tracé qui relève de sa gestion, et à l'application des mêmes mesures sur la partie du tracé sous la responsabilité de la Ville.

**Cégep de La Pocatière – Nouveau programme technique en *Gestion d'activités physiques et sportives* – Demande d'appui**

CONSIDÉRANT que le programme de formation technique envisagé est en lien direct avec la culture institutionnelle du Cégep de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que le nouveau programme, axé sur la santé et l'activité physique, favoriserait la persévérance et la réussite dans un contexte où le gouvernement est préoccupé par la réussite scolaire des jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un programme ancré aux réalités de la société québécoise, dont le vieillissement démographique, la sédentarité et les coûts en santé, et qui vise, en conséquence, la valorisation de saines habitudes de vie et la lutte à la sédentarité en vue d'une vie active;

CONSIDÉRANT que le marché de l'animation et de la gestion relié au conditionnement physique compte parmi ceux où l'on recense le plus d'emplois au Québec et qu'on y constate un manque de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que les infrastructures sportives régionales sont nombreuses et de qualité diversifiée;

CONSIDÉRANT que le Cégep de La Pocatière possède une salle de conditionnement avec des équipements de fine pointe et un environnement propice au développement d'activités physiques et sportives;

**348-2011** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie le Cégep de La Pocatière dans sa démarche auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour élargir son offre de formation en ajoutant un programme technique en *Gestion d'activités physiques et sportives*.

**La Journée des communications du Bas-Saint-Laurent 2011**

**349-2011** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE M<sup>me</sup> Isabelle Taillefer, conseillère aux communications, soit autorisée à participer à *La Journée des communications du Bas-Saint-Laurent 2011*, qui se tiendra à La Pocatière, le 3 novembre prochain, sous le thème « Les communications... C'est ici que ça commence! »;

QUE la Ville de La Pocatière contribue à la tenue de cet événement par le versement d'une somme de 200 \$;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Taillefer pour participer à cette Journée, le cas échéant, lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil.

### **Période de questions des contribuables**

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Aide financière à une entreprise
- ✓ L'Halloween à La Pocatière – Contributions de la Ville et du producteur – Publicité parue à ce sujet
- ✓ Asphaltage sur la 4<sup>e</sup> Avenue
- ✓ Portes du garage municipal
- ✓ Vandalisme sur la 4<sup>e</sup> Avenue

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**350-2011** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 25.